

# Séance du Conseil Municipal du 26 Novembre 2009

Nombre de membres - en exercice : 11  
- présents : 10  
- votants : 11

Date de convocation: 23.11.2009  
Date d'affichage: 23.11.2009

**Etaient présents: P.RICHOMME, P.COLLARD, D.BARBIER, C.LARGE, F.LEJEUNE-BOEVER, C.PONGNOT, F.GALIMAND, A.MASSARD, V.FOUCHART et J.LEJEUNE**

**Etait excusée : F.GIANONCELLI représentée par C.LARGE**

Mme Catherine LARGE a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

## **Délibération n°2009-35 : Mise à jour du tableau vert :**

Monsieur le Maire présente le tableau vert qui recense les différentes voies de la commune. Il propose d'y inclure les nouvelles voies ou rues qui ont été créées depuis le dernier recensement. Les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, la révision du tableau vert.

## **Projet d'aménagement de la zone Na :**

Le Conseil est favorable au projet d'aménagement de la zone Na et accepte, le cas échéant, de racheter les terrains si les propriétaires le proposent. Le projet sera bientôt présenté aux personnes concernées.

## **Mission de conseil en hygiène et sécurité :**

Monsieur le Maire explique que le Centre de Gestion de la Marne propose aux communes une mission de conseil en hygiène et sécurité afin de connaître les points à améliorer, d'éviter de faire, etc...

Le cout de cette visite est de 250 € pour une journée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette mission de conseil en hygiène et sécurité.

## **Délibération n°2009-36 : Convention ATESAT :**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi MURCEF n°2001-1168 du 11 décembre 2001, III), article 7-1 à la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république publiée au journal officiel du 12 décembre 2001,

Vu le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements et pris pour application du III de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs regroupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire.

La convention ATESAT signé entre la Commune de TAUXIERES MUTRY et la DDE arrive à expiration, il convient donc d'en établir une nouvelle.

DECIDE

De solliciter le concours de la direction départementale de l'équipement de la Marne dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T) et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les missions retenues sont les suivantes :

- mission de base dans les champs de compétences de la commune
- mission complémentaires n°1, 2, 3 et 4

Autorise le Maire à entamer la procédure d'élaboration et de mise au point de la convention précisant les conditions d'intervention et signer la convention qui sera établie entre l'Etat et la Commune

**Projet de traverse du village :**

Le projet d'aménagement de la traverse du village pourrait coûter à la commune environ 536.000 € mais avec des changements envisagés (pavés,...). Le coût peut-être revu à la baisse.

**Plan d'entretien des voiries et ouvrage d'art :**

Le conseil Municipal décide de la programmation de la réfection de voie communale n°3 dite de Bouzy ainsi que la réfection d'un pont.

**Rapport d'activité de la CCGVM**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de la CCGVM 2008 aux membres du Conseil Municipal.

**Délibération n°2009-37 : Désignation d'un représentant pour la commission locale d'évaluation des transferts de charges**

En raison du régime fiscal de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, cette commission doit pouvoir être obligatoirement constituée afin de procéder, au besoin, au calcul du transfert de charges qui serait lié à une modification des statuts communautaires. Par conséquent, chaque commune doit désigner un représentant pour siéger à cette commission.

**Election du délégué :**

**Premier tour**

nombre de bulletins :	11
bulletins litigieux à déduire :	0
nombre de suffrages exprimés :	11
majorité absolue :	6

a obtenu M. Philippe RICHOMME onze voix : 11

M. Philippe RICHOMME a été proclamé élu, car ayant obtenu la majorité absolue

**Réunion hydraulique du vignoble :**

Monsieur propose d'organiser avec les vigneronns concernés une réunion sur l'hydraulique du vignoble le 21 décembre à 14 h 30 au foyer rural

**Questions diverses :**

- Décorations lumineuses de Noël à installer : samedi 5 décembre à 8 h
- Comité des fêtes a annoncé sa dissolution
- Des pigeons ont investi le clocher de l'église
- L'horloge du clocher doit être vérifiée